



Juan-Antonio  
GONZALEZ  
06 67 24 54 97



Sophie CREPEAUX  
06 98 54 95 03



Stéphanie BOUKOBZA  
07 86 23 54 74



Anissa LAIDOUNI  
07 71 54 87 22



Claudine OMS  
07 61 41 04 82



# CSE IDF OUEST

Comme à leur habitude, vos Elus Cfdt ont porté vos questions auprès de la direction de région et vous restituent dans cette publication les réponses apportées à vos questions sur les sujets qui sont votre quotidien.

## Les différents projets

### Les heures supplémentaires

Comme chaque année, donner un avis sur les heures supplémentaires, c'est faire face à un vrai dilemme...

En effet, quand bien même nous saluons les efforts de la région pour faire reconnaître un volume d'heures supplémentaires conséquent en dépit des réticences de certains managers et DIT à les faire déclarer et valider,

Nous considérons qu'elles sont largement sous-estimées aussi bien du fait de ces réticences que du refus de la direction de les évaluer à partir des heures de connexions que de simples requêtes informatiques permettraient d'obtenir.

Ajoutons à cela qu'en dépit des études qui estiment qu'en TT les salariés travaillent 20 à 30 % de plus que sur leur site de travail, l'absence d'heures supplémentaires déclarées en télétravail ne manque pas de nous interpeler.

Sous-estimé aussi au regard des conséquences des réductions d'effectif qui ne manqueront certainement pas d'augmenter la charge de travail de ceux qui resteront en 2024 et après, le volume présenté n'est donc absolument pas fiable et encore moins vérifiable en l'absence d'évaluation par divers moyens dont les temps de connexion informatiques que vous avez refusé de nous communiquer à plusieurs reprises.

Enfin, et dans le cadre du respect de l'obligation faite à l'employeur d'adapter la charge et l'organisation de travail à l'humain et non le contraire, nous considérons que la récurrence de ces heures supplémentaires, largement sous-estimées, devraient plutôt inciter notre région à augmenter son effectif qu'à le diminuer.



Compte-tenu de ce qui précède,  
Les élus Cfdt ne s'estiment pas en mesure de rendre un avis.



## Rentrée Ecole Centrale SUPELEC

### Les élus Cfdt rendent un avis favorable.

Nous notons qu'en matière de prise en charge de frais de gardes d'enfants (refusée pour les « nocturnes ») et de remboursement d'IK (refusée pour la « mobilité rapprochée » des CMR »),

→ quand ça l'arrange, BNP Paribas peut un créer un « précédent » !

## Intervention de Rachid SERAFIM

### Bilan des risques 2023

Le responsable régional des risques et de la conformité, Rachid SERAFIM, est intervenu à notre demande.

→ Année 2023 globalement satisfaisante, notamment sur le risque de fraudes (en baisse), et sur la conformité (première place au sein de BCEF)



→ Quelques nuages sur le risque de crédit Er/Pro en raison de la typologie de notre clientèle caractérisée par une forte concentration d'entreprises dans les secteurs en difficultés (le BTP notamment). L'arrivée de nouveaux outils (PROTO) devrait simplifier le traitement des risques.



## Double contrôle sur les virements (manuel et informatique)



A la demande des élus Cfdt, la direction réexaminera la pertinence de doubler les contrôles sur les virements. Nous reviendrons vers vous sur ce sujet ...

## Entretiens d'écoute

Réalisés dans le cadre de contrôles aléatoires sur les risques et la conformité, les entretiens dits « d'écoute » ou « exploratoires », pouvant conduire à une sanction et à un nouvel entretien préalable en vue d'une sanction, sont majoritairement « pré disciplinaires ».

**Sur le modèle des enquêtes pour non-respect du code de conduite, les élus Cfdt demandent que le processus soit expliqué dès le premier entretien avec la possibilité pour les salariés de s'y faire assister par un représentant du personnel.**

## Intervention d'Alexandre CIER

### Bilan MOTIV 2023

Le responsable retail de la région juge cette année très satisfaisante avec une forte progression des salariés en surperformances

- ⇒ de 46 à 69 % pour les DIA
- ⇒ de 45 à 60 % pour les conseillers spécialisés
- ⇒ de 38 à 46 % pour les conseillers « généralistes »

Pour 2024, la priorité sera donnée → à la simplification du pilotage avec moins d'indicateurs à suivre  
→ au Top Posture

### Formation

Avec 65 h de formation en moyenne par an et par salarié, les 40 semaines effectivement travaillées ne suffiront pas.



Vos élus Cfdt demandent que 2 heures soient «sanctuarisées» au lieu d'une comme le prévoit la direction.

**Par ailleurs, nous réitérons notre demande d'octroi de 10 journées de télétravail par an pour les réaliser.**

### Primes Aléas

**Leur montant sera revu à la hausse** pour tenir compte des difficultés RH et notamment des absences d'une durée « significative » (2 mois d'absence).

### Communication des tableaux de performances individuelles

A l'usage des managers, il ne doit pas être envoyé à l'ensemble des salariés du territoire.

### Charge de travail des CSC

**C'est le flou artistique, « et quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup » !** La direction n'étant pas en mesure de nous communiquer des chiffres sur la charge de travail des CSC (nombre de passages clients + nombre d'opérations de BAQ + nombre de visites aux coffres par site), l'évaluation se fait bien au « doigt mouillé » sur les passages/ventes de BAQ et visites au coffre.

### Modèles de service

**Enrôlements :** 500 nouvelles adhésions par semaine, soit 20 à 25 000 clients supplémentaires attendus d'ici la fin de l'année. Les clients scorés Affinité n'ayant pas souscrits l'offre sont transférés dans les fonds Proximité partagés.

**Tarification :** 1/3 des contrats font l'objet d'une dérogation tarifaire. En moyenne, les clients paient 8,40€ par mois pour la promesse relationnelle Affinité. Il y a des écarts selon les territoires.

### Pilote Rétrocessions sur Rueil et Paris Saclay

En test, il permet de porter les dérogations :

- De 130 à 300 euros pour les Affi et les CAP
- De 80 à 150 euros pour les Proxi
- De 180 à 300 euros pour les CSI/CSEP
- De 600 à 1000 euros pour les DIA

Les premiers retours sont satisfaisants, surtout en termes de satisfaction clients.



**Pour les élus Cfdt, ce pilote illustre parfaitement le principe de subsidiarité qui prône le transfert aux salariés d'une tâche quand elle est accomplie avec 80 % et plus de succès.**

La seule réserve émise est celle du budget des rétrocessions que BCEF acceptera.

Date de généralisation prévue : vers le 3e quadrimestre 2024.

*A suivre...*

## DIVERS

### Retour d'expérience sur les 3 nocturnes

Forts du constat qu'elles n'ont pas rencontré le succès attendu et qu'elles génèrent trop de contraintes pour les salariés,

**Grâce à notre obstination, la direction nous confirme qu'elle nous reviendra prochainement sur ce sujet qui fâche toujours. A suivre ...**

### Délai de concrétisation des ventes pour les rendez-vous à trois

**A la demande des élus CFDT, la direction a transmis au DEVCO une demande permettant de porter le délai de 2 à 3 mois.**

*A suivre...*

### Règle de comptabilisation des comptes de prêts pour les professionnels

C'est le déblocage des fonds qui compte.

#### EN INTERNE

C. Affi ou CAP avec niveau  
*(pas d'exigence de diplôme)*

#### CRC BPF (futurs CBP)

→ Deux sources de recrutement :

#### EN EXTERNE

Alternants ou jeunes diplômés  
avec un Master 2 en Gestion de Patrimoine

### Bilan Télétravail dans les agences

**62 agences éligibles en TT, soit 258 salariés**

La direction nous confirme qu'il s'agit d'un droit pour les salariés de ces agences. Il doit donc être appliqué dans le cadre prévu pour les salariés éligibles et sous réserve du respect de la jauge de 75 % de salariés présents.

Les salariés devant respecter leurs horaires habituels, ils sont aussi éligibles aux heures supplémentaires dans les mêmes conditions qu'en agence.

**Point d'attention : Un jugement de la Cour d'appel de Rouen en date du 26 avril 2024 précise qu'un accident de travail survenu au domicile du salarié en télétravail n'est pas reconnu s'il a lieu en dehors des heures de travail habituelles du salarié sur site.**

### Episodiques pour la saison estivale

La région IDF OUEST recevra **220 épisodiques** pour la période estivale. Les affectations seront déterminées prochainement.

#### Droit à la déconnexion

→ Pour un rappel des règles

[CLIQUEZ ICI](#)

### Délai d'envoi des courriers de sanction

**Les élus CFDT interpellent la région sur le fait qu'elles sont envoyées systématiquement à l'échéance légale des 30 jours après la date de l'entretien préalable, ce qui est une source de stress supplémentaire pour les salariés.**

→ La direction a fait remonter notre demande à RH-GROUPE. → *A suivre...*



### CPF et reste à charge de 100€

Les salariés seront exonérés du reste à charges en cas de co-financement des formations avec le CPF.

**Vos élus Cfdt vous guident pour consulter les règles de co-financement via le CPF**

[CLIQUEZ ICI](#)

### Salaires à l'embauche pour les alternants

Les grilles RH- Staffing sont précises.

**Si vous êtes témoin ou victime d'une différence entre alternants d'une même école, contactez-nous.**

#### « TOP UP »

Cette règle permet « au cas par cas » de compenser la perte de variable lors d'un passage :

- d'un poste éligible à MOTIV (*la référence est la moyenne des 9 derniers quadrimestres*) sur un poste éligible au variable de référence
- d'un poste éligible à un variable de référence à un autre éligible à un variable de référence d'un montant inférieur

→ **En l'absence de règles claires et précises, les élus CFDT dénoncent l'arbitraire de cette mesure.**



### « Conduct and Survey », Enquêtes non-respect du code de conduite

Face aux délais trop longs de ces enquêtes qui peuvent s'étirer sur plusieurs mois

**Les élus CFDT demandent que des mesures préventives soient prises pour réduire le stress des auteurs et des victimes présumés pendant ces longs mois d'investigation et d'attente, et notamment un éloignement des deux salariés si nécessaire.**

### Education financière des enfants

Sur la base du volontariat dans 23 agences avec 190 enfants

Le bilan de l'opération qui s'est déroulée du 20 au 23 mars 2024 est globalement satisfaisant.



### Programme « 1MillionHours2Help » en IDF Ouest

52 salariés ont réalisé 264 heures solidaires en 2023.



### Assurance Annulation

Le CSEE IDF Ouest n'ayant pas recours aux assurances annulation sur ses prestations (voyages, activités diverses ...)

Les Elus Cfdt demandent qu'elles soient proposées aux salariés dès la phase d'inscription.

### JOP 2024

Une heure de départ anticipée pour la cérémonie d'ouverture du 26 juillet.

Une agence concernée par le dispositif « zone rouge » avec accréditif et attestation.

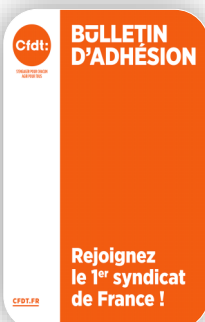
Comme pour les salariés des Pôles et Fonctions, les élus CFDT ont obtenu que les salariés de la région travaillant à MAC 19 bénéficient d'une journée de TAD exceptionnel pour la journée du 26 juillet 2024.

### Et le meilleur pour la fin, la visite d'Isabelle LOC sur IDF Ouest le 13 juin 2024 ...

Dans le cadre de son tour des régions, la nouvelle directrice de BCEF (qui aime le R&B et les livres) est venue rendre visite à la région le 13 juin.

Elle a visité un CBP et une agence de notre région.

Vos élus Cfdt ont regretté qu'aucun temps d'échange ne soit prévu avec les représentants du personnel.



Contactez vos élus Cfdt Mail : [PARIS\\_IRP\\_CFDT\\_IDF\\_OUEST](mailto:PARIS_IRP_CFDT_IDF_OUEST)